



Département des Pyrénées-Orientales

Arrondissement de Prades

Décision du Maire prise par délégation du Conseil Municipal

n° 20240123002 – Acceptation d’une donation sans condition ni charge de parcelles cadastrées à Vinça section AD n°212 et n°213, propriété de Madame CALVET Marguerite

Monsieur le Maire,

Vu l’article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération du Conseil Municipal n°20210701063 du 1^{er} juillet 2021 portant délégation d’attributions au Maire et notamment le point 9 : d’accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges ;

Considérant le souhait de Madame CALVET Marguerite, Jeanne, propriétaire des parcelles cadastrées à Vinça section AD n° 212 et 213, de faire don de celles-ci à la Commune de Vinça ;

Considérant que ce don ne comporte ni conditions ni charges ;

Décide par délégation du Conseil Municipal,

D’accepter la donation de la part de Madame CALVET Marguerite, Jeanne des parcelles cadastrées à Vinça section AD n° 212 et 213 ;

De confier à Maître MARTY Cécile, Notaire à Vinça, la rédaction des actes afférents à la donation ;

De prendre à la charge de la Commune les frais de notaire correspondant.

Fait à Vinça, le 23 janvier 2024.



Le Maire,

Bruno GUÉRIN.

Envoyé en préfecture le 26/01/2024

Reçu en préfecture le 26/01/2024

Publié le 26/01/2024

ID : 066-216602300-20240123-20240123002-DE

